



## Les démarches pour vente à domicile (réunion )

Par **jensaisrien**, le **07/07/2009** à **13:58**

Bonjour,rrnrnNous venons de créer notre marque de vêtements bébé que nous distribuons directement et très prochainement aux professionnels ( futurs distributeurs). Cependant, nous envisageons d'avoir recours à des mamans testeuses, des vendeuses à domicile.... Malheureusement, nous n'avons aucune idée des démarches qui permettraient à ces mamans au foyer de prendre des commandes pour nous lors de leur démonstration.rrnrnComment faire?rrnrnCordialement,